

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)  
Date d'émission: 2021-03-17 Date de révision: 2023-08-03 Remplace la fiche: 2023-03-20 Version: 2.1



### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom de la substance : Steelmaking Slag (Ladle Slag)

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Matériaux récupérés du convertisseur basique à oxygène. Utilisé comme matériau de remplissage.  
Restrictions d'emploi : Produit destiné uniquement à un usage industriel

#### 1.3. Fournisseur

##### Fabricant

Algoma Steel  
105 West Street  
Sault Ste. Marie - Ontario, P6A 7B4  
Canada  
T T (705) 945-2351

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye Dam. 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS CA) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



des yeux/du visage.  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Nom : Steelmaking Slag (Ladle Slag)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Scories, élaboration de l'acier	-	n° CAS: 65996-71-6	100

Ce produit est un mélange complexe d'oxydes de fer, de silicates métalliques, de silice amorphe, d'oxyde de magnésium, d'oxyde de manganèse, d'oxyde de calcium et de pentaoxyde de phosphore. Vous trouverez ci-dessous une liste partielle des composants qui constituent ce produit.

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Calcium (oxyde de)	Lime / Quicklime / CALCIUM OXIDE / Quicklime (CaO) / Calcium oxide (CaO) / Lime (calcium oxide)	n° CAS: 1305-78-8	32 - 46
Oxyde de fer (Fe2O3)	Trioxyde de difer	n° CAS: 1309-37-1	15 - 40
D'oxyde de magnésium (MgO)	Oxyde de magnésium / Magnésium (oxyde de)	n° CAS: 1309-48-4	7.5 - 17.5
Dioxyde de manganèse	Dioxyde de manganèse / dioxyde de manganèse	n° CAS: 1313-13-9	2.5 - 5.5
Oxyde d'aluminium (Al2O3)	Aluminium (trioxyde de di-) / Aluminium (oxyde d')	n° CAS: 1344-28-1	2 - 3
Pentaoxyde de diphosphore (P2O5)	Phosphore (pentaoxyde de di-) / Phosphore (pentaoxyde de) / Pentaoxyde de diphosphore / pentoxyde de phosphore	n° CAS: 1314-56-3	0.6 - 1.1

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



Remarques : Les concentrations listées représentent des intervalles réels qui sont le résultat de la variation de chaque lot.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques : Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de métaux. Peut générer des vapeurs irritantes ou corrosives.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Récupérer la substance déversée avec un aspirateur ou un autre moyen et la placer ensuite dans un conteneur de récupération. La poussière et d'autres matières particulières doivent être dépoussiérées au moyen d'un aspirateur à filtre ou avec une méthode humide si il n'est pas possible de passer l'aspirateur. Ne pas utiliser d'air comprimé ou du balayage à sec pour le nettoyage. Ventiler la zone.

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc, n'est pas recommandée. Éviter de générer de la poussière. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié.

Matières incompatibles : Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Calcium (oxyde de) (1305-78-8)

##### USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Calcium oxide
ACGIH OEL TWA	2 mg/m <sup>3</sup>

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2020
Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	5 mg/m <sup>3</sup> (respirable particulate matter)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
D'oxyde de magnésium (MgO) (1309-48-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable particulate matter)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
<b>Protection oculaire:</b>
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
Porter un équipement de protection respiratoire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Aucune donnée disponible.
Couleur	: Brun Gris(e)
Odeur	: Inodore

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable, Non combustible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2 – 3
Solubilité	: Eau: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non déterminé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### Calcium (oxyde de) (1305-78-8)

Point d'ébullition	2850 °C Atm. press.: 101325 Pa Decomposition: 'no'
Pression de la vapeur	0 hPa (at 20 °C)

### D'oxyde de magnésium (MgO) (1309-48-4)

Point d'ébullition	3600 °C (at 1000 hPa)
Pression de la vapeur	0 hPa (at 20 °C)

### Dioxyde de manganèse (1313-13-9)

Pression de la vapeur	0 hPa (at 20 °C)
-----------------------	------------------

### Oxyde d'aluminium (Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub>) (1344-28-1)

Point d'ébullition	2977 °C
Pression de la vapeur	0 hPa (at 20 °C)

### Pentaoxyde de diphosphore (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) (1314-56-3)

Pression de la vapeur	< 1 hPa (at 20 °C)
-----------------------	--------------------

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Peut réagir avec l'eau et créer des silicates et de l'hydroxyde de calcium. Les silicates peuvent réagir avec des agents oxydants forts.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants. Acides. Aluminium. sels d'ammonium. Acide chlorhydrique. Eau.

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Le sulfure d'hydrogène peut être libéré par des scories humides lorsqu'elles sont chauffées. Le contact avec l'eau et l'humidité génère de l'hydroxyde de calcium, un corps corrosif.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé.

Scories, élaboration de l'acier (65996-71-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	> 4000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 5,235 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:US Federal Register 38: 187, Part 1500, Section 41, 1973.
CL50 inhalation rat	> 6,04 mg/l/4h
Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 orale	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: , Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
D'oxyde de magnésium (MgO) (1309-48-4)	
DL50 orale rat	3870 mg/kg
ATE CA (orale)	3870 mg/kg de poids corporel
Dioxyde de manganèse (1313-13-9)	
CL50 inhalation rat	> 1500 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 4 h)
ATE CA (orale)	500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Oxyde d'aluminium (Al2O3) (1344-28-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
Pentaoxyde de diphosphore (P2O5) (1314-56-3)	
CL50 inhalation rat	608,5 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 4 h)

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



<b>Pentaoxyde de diphosphore (P2O5) (1314-56-3)</b>	
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	0,304 mg/l/4h
ATE CA (vapeurs)	0,609 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	0,304 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
pH	12,5 (saturated solution)
<b>D'oxyde de magnésium (MgO) (1309-48-4)</b>	
pH	10,3 (saturated aqueous solution)
<b>Pentaoxyde de diphosphore (P2O5) (1314-56-3)</b>	
pH	3,6 Concentration: 0,1 g/L
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
pH	12,5 (saturated solution)
<b>D'oxyde de magnésium (MgO) (1309-48-4)</b>	
pH	10,3 (saturated aqueous solution)
<b>Pentaoxyde de diphosphore (P2O5) (1314-56-3)</b>	
pH	3,6 Concentration: 0,1 g/L
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
<b>Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
<b>Oxyde d'aluminium (Al2O3) (1344-28-1)</b>	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,413 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
<b>Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)</b>	
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,2102 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	≥ 0,03 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
<b>Dioxyde de manganèse (1313-13-9)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Oxyde d'aluminium (Al2O3) (1344-28-1)</b>	
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,015 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,07 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
Danger par aspiration	: Non classé
<b>Scories, élaboration de l'acier (65996-71-6)</b>	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
<b>Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)</b>	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
<b>D'oxyde de magnésium (MgO) (1309-48-4)</b>	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
<b>Dioxyde de manganèse (1313-13-9)</b>	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
<b>Oxyde d'aluminium (Al2O3) (1344-28-1)</b>	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
<b>Pentaoxyde de diphosphore (P2O5) (1314-56-3)</b>	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Steelmaking Slag (Ladle Slag)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Scories, élaboration de l'acier (65996-71-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 g/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CL50 - Poisson [2]	11 g/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	7,9 g/l Test organisms (species): other:Daphnia similis
CE50 - Crustacés [2]	> 100 g/l Test organisms (species): Daphnia magna
NOEC (chronique)	1563 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	5000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
CL50 - Poisson [1]	1070 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [static])
CE50 - Crustacés [1]	49,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	1130,3 mg/l Test organisms (species): Navicula seminulum
NOEC chronique poisson	100 mg/l Test organisms (species): other:Tilapia nilotica Duration: '46 d'
NOEC (chronique)	32 mg/l Test organisms (species): Crangon septemspinosa Duration: '14 d'
Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)	
CL50 - Poisson [1]	100000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [static])
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l Test organisms (species):
CE50 72h - Algues [1]	> 20 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
Oxyde d'aluminium (Al2O3) (1344-28-1)	
CE50 72h - Algues [1]	1,05 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,2 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
Pentaoxyde de diphosphore (P2O5) (1314-56-3)	
CE50 72h - Algues [1]	66,5 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Steelmaking Slag (Ladle Slag)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Steelmaking Slag (Ladle Slag)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
--------------------------------------	---------------

#### Calcium (oxyde de) (1305-78-8)

FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)
--------------------	----------------------

#### Dioxyde de manganèse (1313-13-9)

FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation expected)
--------------------	-------------------------------

Coefficient de partage n-octanol/eau	< 0 (at 20 °C)
--------------------------------------	----------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Dioxyde de manganèse (1313-13-9)

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.
Indications complémentaires	: Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus dangereux.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG)	: Non applicable
--	------------------

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non applicable
--	------------------

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable
--------------------------	------------------

# Steelmaking Slag (Ladle Slag)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

#### TDG

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 2021-03-17

Date de révision : 2023-08-03

### Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2	Classification (GHS CA)	Modifié	V2.0
FDS	Mise à jour de la FDS	Modifié	V2.0
FDS	Divulgateion	Modifié	V2.1

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.